

## Extrait du procès-verbal

Comité Syndical du 11 décembre 2025  
(Salle des fêtes - Bœsenbiesen)

⇒ Membres en exercice : 51  
⇒ Présents ou remplacés : 37

⇒ Membres titulaires absents - excusés : 14  
⇒ Procurations : 07

### **FINANCES**

## **8. Décision Modificative n° 3**

Rapport présenté par Monsieur Patrick Barbier, Président

### **I. RAPPORT**

Depuis le vote du budget primitif, le 13 février 2025, certains ajustements de crédits sont nécessaires.

Ne disposant pas de crédits suffisants à l'intérieur d'un même chapitre ou d'une même opération, il convient d'établir des réajustements de crédits entre les différents chapitres existants afin de faire face aux dépenses non prévues.

### **II. DECISIONS**

Il est demandé au Comité syndical,

*Sur avis favorable du Bureau syndical du 1er décembre 2025,*

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1612 -11 ;

Vu la délibération du Comité syndical du PETR Sélestat-Alsace centrale en date du 13 février 2025 portant adoption du Budget Primitif pour l'exercice 2025

Considérant la nécessité d'apporter des modifications au budget primitif afin de procéder à l'inscriptions de dépenses et de recettes nouvelles.

De se prononcer sur ces dispositions,

DE VOTER les virements de crédits ci-après concernant l'exercice budgétaire 2025,

#### **1) BUDGET GENERAL**

#### **SECTION D'ORDRE DU BUDGET GENERAL**

#### **Les dépenses de fonctionnement du budget général**

##### **Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections**

##### **> Réajustement des dotations aux amortissements et provisions**

L'enveloppe concernant l'amortissement du SCOT a été sous-évaluée au moment du vote du budget primitif. Afin de pouvoir transmettre le flux d'amortissement pour l'année 2025, il convient de réajuster l'enveloppe consacrée aux dotations aux amortissements.

Article D 6811 « Dotations [...] Provisions »	+ 10 733 €
Fonction 510 « Services communs »	
Antenne « SCOT»	
Chapitre 042 « Opérations [...] sections »	

### SECTION REELLE DU BUDGET GENERAL

Les opérations réelles ont un impact direct sur la trésorerie. Il s'agit d'encaissements et décaissements effectifs

#### Les dépenses de fonctionnement du budget général

##### Chapitre 011 : Les charges à caractère générale

###### ➤ Réajustement de la section de fonctionnement

Article D 6238 « Divers »	- 10 733 €
Fonction 510 « Services communs »	
Antenne « ADMPETR »	
Chapitre 011 « Charges à caractère général »	

### SECTION D'ORDRE DU BUDGET GENERAL

#### Les recettes d'investissement du budget général

##### Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections

###### ➤ Réajustement des dotations aux amortissements et provisions

Il s'agit d'inscrire la contrepartie comptable de la dotation aux amortissements en recettes d'investissement ventilées par nature de recettes

Article R 2802 « Frais d'études »	+ 10 733 €
Fonction 510 « Services communs »	
Antenne « SCOT »	
Chapitre 040 « Opérations [...] sections »	

#### Les dépenses d'investissement du budget général

##### Chapitre 20 : Les immobilisations incorporelles

###### ➤ Réajustement de l'enveloppe consacrée au SCOT afin d'équilibrer la section d'investissement

Article D 202 « Frais d'études [...] urbanisme »	+ 10 733 €
Fonction 510 « Services communs »	
Chapitre 20 « Les immobilisations incorporelles »	

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nom - Prénom	Présent/Absent	Donne procuration à	Sens du vote
BARBIER Patrick	PRESENT		POUR
<b>Communauté de Communes de SELESTAT</b>			
<b>Titulaires</b>			
ADONETH Luc	PRÉSENT		POUR
ANDREA Charles	PRÉSENT		POUR
DELSART Patrick	PRÉSENT		POUR
DESAINTQUENTIN Philippe	PRÉSENT		POUR
DIGEL Denis	PRÉSENT		POUR
DUSSOURD Yves	PRÉSENT		POUR
ENGEL Robert	PRÉSENT		POUR
HIRTZ Sylvie	PRÉSENTE		POUR
HORNBECK Nadège	EXCUSEE	DESAINTQUENTIN Philippe	POUR
MUHR Virginie	PRÉSENTE		POUR
RISCH Claude	EXCUSE		
SCHALLER Claude	PRÉSENT		POUR
SCHEIBLING Philippe	EXCUSE	HIRTZ Sylvie	POUR
SCHEUER Tania	EXCUSEE	SCHALLER Claude	POUR
SCHLEIFER Christian	EXCUSE		
SOHLER Olivier	EXCUSE	ANDREA Charles	POUR
WIRA Michel	EXCUSE		
WOTLING Philippe	PRÉSENT		POUR
<b>Suppléants</b>			
CLAVER Michèle	EXCUSE		
GAUDIN Bertrand	EXCUSE		
HOLZMANN Yves	PRÉSENT		POUR
MORIS Olivier	EXCUSE		
OBERLE Fabienne	EXCUSEE		
RENAUDET Michel	PRÉSENT		POUR
<b>Communauté de Communes de la Vallée de Villé</b>			
<b>Titulaires</b>			
BUHL Patrick	EXCUSE		
ESCHRICH Emmanuel	PRÉSENT		POUR
JANUS Serge	PRÉSENT		POUR
MEYER Alain	EXCUSE	JANUS Serge	POUR
PIELA Jean-Pierre	PRÉSENT		POUR
PFANN Lionel	PRÉSENT		POUR
SCHMITT Bernard	PRÉSENT		POUR
UHLERICH Marie-Odile	PRÉSENTE		POUR
WALSPURGER Yvette	PRÉSENTE		POUR
<b>Suppléants</b>			
DAVID Joffrey	EXCUSE		
DUCORDEAUX Marie-Line	EXCUSEE		
DEBAUCHEZ Gérard	EXCUSE		
HAESSLER Christian	EXCUSE		
HOULNE Monique	EXCUSE		
KRAUTH Alexandre	PRÉSENT		POUR
MANGEOLLE Abel	EXCUSE		
MULLER André	EXCUSET		
WITZ Jean-Marc	EXCUSE		

<b>Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim</b>			
<b>Titulaires</b>			
BUTSCHA Michel	PRÉSENT		POUR
FOISSIER Sébastien	EXCUSE		
GREIGERT Catherine	PRÉSENTE		POUR
JEHL Alex	EXCUSE		
KEMPF Denise	PRÉSENTE		POUR
KLIPFEL Martin	PRÉSENT		POUR
KLOTZ Mathieu	EXCUSE	VOEGELI Jean-Michel	POUR
KNOBLOCH Christophe	EXCUSE	PFLIEGERSDOERFFER Frédéric	POUR
LAUFFENBURGER Mathieu	PRÉSENT		POUR
MEMHELD Christian	EXCUSE		
PFLIEGERSDOERFFER Frédéric	PRÉSENT		POUR
SCHWEIN Noël	EXCUSEE		
SCHWOERER Sébastien	EXCUSE		
VOEGELI Jean-Michel	PRÉSENT		POUR
VOGEL Camille	EXCUSEE		
<b>Suppléants</b>			
BERGER Mickaël	EXCUSE		
BLATZ François	EXCUSE		
GRISS Vincent	EXCUSE		
ROHMER Clément	EXCUSE		
NEEFF Anne Marie	EXCUSEE		
ULRICH Anne-Lise	EXCUSEE		
<b>Communauté de Communes du Val d'Argent</b>			
<b>Titulaires</b>			
BURRUS Jean-Marc	PRÉSENT		POUR
FRECHARD Jean-Luc	PRÉSENT		POUR
FREYBURGER Éric	PRÉSENT		POUR
GOETTELMANN Thomas	PRÉSENT		POUR
HESTIN Noëllie	PRÉSENTE		POUR
ORSATI Régine	PRÉSENTE		POUR
PETIT Denis	PRÉSENT		POUR
ROUSSEL Nathalie	PRÉSENTE		POUR
<b>TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMES</b>			<b>44</b>

Pour extrait conforme,  
Sélestat, le 12 décembre 2025

Mise en ligne le 16/12/2025

Le secrétaire de Séance  
BUTSCHA Michel



Le Président,  
Patrick BARBIER  
p/d la Directeur Générale des Services,  
Philippe STEEGER

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet du PETR Sélestat Alsace Centrale, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de STRASBOURG (31 Avenue de la Paix - 67000 Strasbourg) ou d'un recours gracieux auprès du Président, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.